

Réclamation CAf pour trop perçu en 2004

Par Yams, le 15/12/2019 à 17:42

Bonsoir

En juin 2018 j ai reçu un courrier de la CAF de Créteil me signifiant que suite à recours en justice en 2006 je leur devais 700 euros pour trop perçu en 2004, aide au logement pour un appartement loué en collocation à St Maur des Fosses dans le 94.

Je n ai jamais été informée que je devais quelque chose, je n ai même aucun souvenir d avoir touché une aide au logement à cette époque.

Je n ai jamais non plus été contactee par la CAF par quelque moyen que ce soit pour réclamer ces 550 euros soit disant dus et ni pour le recours en justice qui a été factur 150 euros.

J ai envoyé I année derniere un recommandé demandant des explications mais ils n ont jamais répondu.

Hier j ai reçu une relance me menaçant de saisie sur salaire.

Je trouve hallucinant de ne pas pouvoir entrer en contact avec eux pour comprendre à minima de quoi il s agit.

Je ne vais pas payer une somme dont j ignore le motif.

Merci de m indiquer comment procéder pour éviter que la procédure continue et qu ils ordonnent la saisie sur salaire.

Cordialement

Par youris, le 15/12/2019 à 20:05

bonjour,

soit il s'agit d'une usurpation d'identité, soit vous devez effectivment cette somme à la CAF, en colocation, il y a solidarité entre colocataires pour le paiement du loyer.

Si vous avez déménagé sans informer la caf, il est possible qu'un tribunal vous ai condamné à remboursé ce trop perçu sans que vous en soyez informé, les courriers ayant été adressés

à la dernière adresse connue par la CAF.

un jugement de 2006 est prescrit mais une prescription peut toujours être interrompu ou suspendu.

les courriers émanent bien de la CAF ?

salutations